



Compte Rendu Conseil Syndical du 7 février 2022

Présents : Mesdames : TAVEL C – RÉGOLINI D

Messieurs ; MANTEL F– CHARPINE F - ROZEL G - ZUCCHERO J - COLLIOT A

Excusés : Mesdames : COLIN J remplacée par PARAVY MP

Monsieur : FAUGE A remplacé par ROY R

Absents : Mesdames : BEAUSSIER E – GELIN O

La séance est ouverte à 18h30, sous la présidence de Madame Claudine Tavel,

Monsieur Frédéric MANTEL est désigné en qualité de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du Conseil Syndical en date du 7 décembre 2021.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu : 8 Pour et 1 Abstention.

1. Finances

• Approbation du Compte de Gestion 2021

L'approbation du compte de gestion, qui constitue la restitution des comptes par le comptable public à l'ordonnateur, doit obligatoirement précéder l'adoption du compte administratif.

Pour l'année 2021 : il présente :

- En fonctionnement un excédent de 115 295.13 €
- En investissement un excédent de 13 325.10 €

Compte tenu des résultats 2020 reportés :

- 78 262.34 € en excédent de fonctionnement
- 131 058.74 € en déficit d'investissement

Le résultat de clôture est de + 193 557.47 € en fonctionnement (excédent)
- 117 733.64 € en investissement (déficit)

Compte-tenu des restes à réaliser 2021, en investissement de

- 3 351.50 € en dépenses (travaux de peintures non achevés)
- 6 150.00 € en recettes (FCTVA omis par la Préfecture + Subvention informatique école)

Le déficit d'investissement est diminué de 2 798.50 €.

Il devient 114 935.14 €

Le conseil est invité à se prononcer sur ce compte de gestion 2021.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2021.

• Approbation du Compte Administratif 2021

Le compte administratif établi par l'ordonnateur est strictement identique au compte de gestion. Pour le vote qui suit sa présentation, l'ordonnateur (Madame la Présidente) quitte la pièce. Est élu président de séance : Danielle REGOLINI.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

• Affectation des Résultats

Il appartient au comité syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de 193 557.47 € au budget primitif 2022.

- Il a l'obligation de combler le déficit d'investissement cumulé de 114 935.14 € auquel s'ajoute un besoin de financement de 3 000 € qui conduit à affecter en investissement au compte 1068 (affectation en réserves) la somme de :

117 935.14 €.

Il est proposé de reporter le reste soit 75 622.33 € en excédent de fonctionnement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'Affectation des Résultats comme ci-dessus.

• Participation des communes 2022

Le Trésorier principal nous a fait savoir que la population ajoutée des quatre communes dépasse le seuil de 3 500 habitants ce qui implique que l'on doive appliquer les règles comptables des communes de plus de 3 500 habitants.

Il en découle, qu'il convient de changer le pourcentage de répartition des investissements avec les nouvelles données en matière de nombre d'habitants.

La répartition des dépenses de fonctionnement 2022 s'est faite au prorata du nombre d'élèves par commune (4 élèves ont été laissés dans le pot commun). Au total 296 élèves sur 300.

Pour l'année 2022, les changements comptables ne s'appliqueront pas en matière d'amortissements des immobilisations, lesquels devront figurer au budget 2023. Par contre, les autres règles afférentes à la comptabilité des communes de plus de 3 500 habitants s'appliquent comme le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

• Vote du Budget Primitif 2022

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 855 540.00 € pour le fonctionnement
- 270 770.14 € pour l'investissement

En fonctionnement il prévoit, outre les dépenses habituelles, notamment le règlement du livret d'accueil en cours de création, la classe verte, la formation des agents et une diminution des crédits de personnel (en 2021 remplacement de la secrétaire).

En investissement, sont prévus des travaux d'électricité de l'école maternelle, création d'un espace de rangement dans l'atelier, la fourniture et la pose des stores à l'école maternelle, le remplacement de la fenêtre de la cuisine à l'école maternelle, la mise en place de barrières devant le portillon de sortie, installation de banc autour des arbres dans la cour, la plantation d'un arbre et du mobilier et du matériel.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

2. Informations diverses

Madame la Présidente informe qu'une des classes de CM1 effectuera une classe verte du 6 au 10 juin 2022 au centre Volca-Sancy à Murat-le-Quaire (63). Cette classe compte 27 élèves. Le coût total s'élève à 8 991 €. Le SIVU participe à hauteur de 1/3 de cette somme soit 2 997 €. Ce qui correspond à 111 € par élève.

En septembre 2022, sera accueilli en classe de maternelle un élève en situation d'handicap. Madame la Présidente a participé à une réunion de concertation afin d'accueillir ce deuxième enfant.

Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente ont rencontré des représentants de l'école Notre Dame pour évoquer les participations versées par les communes du SIVU.

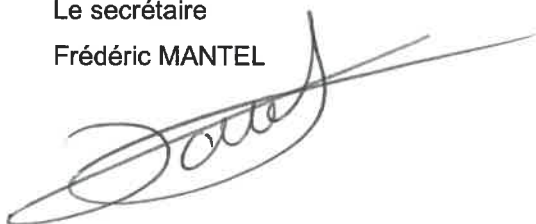
Des renseignements devront être pris auprès de la Préfecture car il apparaîtrait que ces participations devraient être versées par l'intermédiaire du syndicat intercommunal. Une comptabilité analytique devrait également être fournie pour justifier de ces participations. En attente de prendre attache auprès des services de la Préfecture, les participations 2022 seront maintenues versées comme habituellement par chaque commune.

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication informe que l'ensemble des photos ont été réalisé pour le livret d'accueil.

La séance est levée à 20h05.

Le secrétaire

Frédéric MANTEL



La Présidente

Claudine TAVEL

